STAGE 2 – M2B
Cahier des Charges pour les maitres d'accueil des étudiants en deuxième année de master MEEF-PE "premier degré" non lauréats du CRPE en stage de pratique accompagnée

Dans le cadre de la deuxième année de leur master, les étudiants non lauréats du CRPE ont à effectuer un stage du second semestre en pratique accompagnée. Ce stage partie intégrante de la maquette du master représente une UE du diplôme.
Ce cahier des charges a vocation à préciser les missions du maître d'accueil de ce stage.

Cadre du stage

Le stage 2 (stage du second semestre, pour les étudiants en deuxième inscription du M2B) se déroule Tous les lundis et mardis ou tous les jeudis et vendredis du 18 janvier 2021 au 2 avril 2021, hors vacances scolaires (18 jours).
Dans la mesure du possible, les étudiants sont au maximum deux par classe d'accueil.

Accompagnement et formation par le maître d'accueil

- Il présente sa classe, permet aux étudiants d'analyser et de se familiariser avec celle-ci et son contexte.
- Les étudiants ont déjà suivi en M1 et en première inscription du M2B un stage de pratique accompagnée et un stage d'observation en maternelle. Il conviendra donc de leur confier assez rapidement des interventions sur des séances, puis des séquences et enfin des demi-journées entières. Il conviendra également de leur proposer d'intervenir sur des disciplines variées dans le cadre de l'enseignement tel qu'il est programmé dans la classe;
- Il aide l'étudiant à analyser son intervention, à la réajuster au besoin et, ce faisant, lui permet d'identifier les multiples tâches afférentes à l'acte d'enseignement. Il permet ainsi à l'étudiant de penser, concevoir ou repositionner son action ;
- Il peut contribuer à l'enrichissement du mémoire que doit réaliser l'étudiant. Le maitre d'accueil facilite le recueil de données nécessaire pour le mémoire.
- Il favorise la connaissance du fonctionnement des différentes instances professionnelles (conseils d'école, de maîtres, de cycles,...), des différents dispositifs de l'école et de ses différents acteurs (activités pédagogiques complémentaires, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans, etc.). Conformément aux directives rectorales, les activités afférentes au stage ne doivent pas empiéter sur le suivi des cours du master et la préparation du CRPE.

Suivi et évaluation

Le maître d'accueil participe au suivi formatif du stagiaire et porte une appréciation sur le développement des 5 compétences professionnelles, spécifiées en annexe, au regard du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO N°30 du 25 juillet 2013).
Ces éléments servent également à statuer sur l'obtention de l'UE stage (UE 406) du master MEEF M2B.
Pour cela, le maitre d'accueil renverra, dès la fin du stage, le document annexé à ce cahier des charges à l'IEN de circonscription qui le transmettra à l'INSPE après visa.

Evaluation du stage 2 de pratique accompagnée des étudiants M2B – MEEF PE

L'étudiant	La classe d'accueil
Nom : Prénom :	Ecole : Maître d'accueil :

Le maître d'accueil porte une appréciation sur chacune des compétences suivantes :

1. **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école** : respect du cadre réglementaire de l'école, ponctualité, assiduité, respect des valeurs de la république (exemplarité, sérieux, …).

2. **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques :** posture enseignante adaptée (autorité, relation de confiance et de bienveillance envers les élèves).

3. **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**

4. **Maîtriser la langue française à des fins de communication :** langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

5. **S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel** (seul ou avec le maitre de stage) : réflexion sur sa pratique, prise en compte des conseils, et remédiation lors de ses interventions ultérieures.

Appréciation générale
Date et signature du maître d'accueil

Visa de l'IEN,

Dès le stage terminé, ce document est à transmettre à l'IEN de circonscription qui le transmettra à l'INSPE